Bulletin n°6 Juin 2012 - www.smigiba.fr

AU FIL DU BUËCH

Le bulletin d'information du SMIGIBA

LE CONTRAT DE RIVIÈRE BUËCH VIVANT BUËCH À VIVRE À MI-PARCOURS

Le Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents, le SMIGIBA, coordonne les actions du contrat de rivière et la gestion de deux sites Natura 2000.

Depuis la signature de ce contrat, en 2008, de nombreux travaux ont été réalisés. Nous en sommes aujourd'hui au bilan à mi-parcours (le contrat de rivière arrivera à son terme en septembre 2015). C'est l'opportunité de réaliser un inventaire technique et financier de l'ensemble des actions menées dans le cadre de ce programme et de préparer la mise en œuvre de la deuxième partie du contrat de rivière. Cet inventaire a été présenté lors du Comité de Rivière du 7 février 2012 à Eyguians. Ce fût une occasion donnée aux partenaires institutionnels de s'exprimer sur ce contrat de rivière et les actions engagées jusqu'ici.

L'action du SMIGIBA a été unanimement saluée. L'intérêt des travaux engagés, depuis la construction de stations d'épuration jusqu'aux interventions pédagogiques en milieu scolaire, sans oublier le diagnostic des digues, l'entretien de la végétation des cours d'eau ou la restauration piscicole des adoux, a été reconnu par tous les participants. A contrario, la communication du syndicat de rivière, en direction des riverains et élus de la vallée, doit être améliorée.

Le SMIGIBA a également en charge les sites Natura 2000 du Buëch et du marais de Manteyer.

Pour ma part, je me félicite de l'envergure que prend ce syndicat. Je salue le travail effectué par mon prédécesseur, Jean Pierre BOIVIN, par les élus du syndicat et par l'équipe du SMIGIBA.

Je vous souhaite une bonne lecture!

Jean Claude Gast
Président du SMIGIBA

Contrat de rivière Buëch Vivant Buëch à Vivre
Un programme de travaux ambitieux

Le contrat de rivière est un programme de travaux et de mesures de gestion des rivières. Ceux-ci sont planifiés sur 7 ans, avec pour objectifs principaux le maintien de la qualité des eaux, l'amélioration de la protection contre les crues, l'entretien de la végétation, la préservation écologique des cours d'eau.

Le contrat de rivière regroupe pas moins de 62 actions pour assurer l'assainissement des eaux usées des communes, protéger les biens et les personnes vis à vis des risques d'inondation, entretenir la végétation du lit et des berges du Buëch et de ses affluents. L'État, l'Agence de l'Eau, les Conseils Régionaux PACA et Rhône Alpes, les Conseils Généraux 05, 04 et 26 et les porteurs de projets locaux (communes, etc.) financent ces actions.

Le Comité de Rivière veille au bon déroulement du programme d'actions. Il rassemble des représentants de l'ensemble des partenaires administratifs, financiers, associatifs et des collectivités locales impliquées. Il se réunit une fois par an pour évaluer les actions réalisées pendant l'année écoulée. ■

ENTRETIEN DE LA VÉGÉTATION DU BUËCH

Depuis 2009, le SMIGIBA a engagé des travaux de restauration et d'entretien de la végétation des bords des cours d'eau de la vallée. En 3 ans, ce sont 44 km de berges sur le Petit Buëch, le Grand Buëch et le Buëch et 28 km sur l'ensemble des affluents qui ont été traités.

Le manque d'entretien des cours d'eau amène à un développement et un vieillissement de la végétation dans le lit et sur les berges. Les conséquences sont multiples : déstabilisation des berges par basculement des vieux arbres, dégradation des ouvrages de protection (digues), envahissement du lit, formation d'embâcles au droit des ponts...

UN PROGRAMME DE TRAVAUX SUR 7 ANS

Le SMIGIBA a engagé un plan de restauration et d'entretien de la végétation sur 7 ans. L'objectif de ces travaux est d'améliorer le passage de l'eau en période de crue, notamment sur les secteurs urbanisés, d'assurer la stabilité des berges et limiter leur érosion, de favoriser l'accessibilité à la rivière. La nature de ces travaux est diverse : abattage et élagage d'arbres, débroussaillage, suppression d'embâcles, enlèvement des déchets.

Ces interventions de grande ampleur sont menées dans un souci de préservation des espèces animales et de leurs habitats, en partenariat avec la chargée de mission Natura 2000. De façon à limiter le dérangement de la faune, les travaux se sont déroulés en dehors des périodes de reproduction et de nidification. Sur les secteurs de cours d'eau où des espèces sensibles sont présentes, comme le Castor d'Europe, des précautions ont été prises, de façon à éviter tout dérangement intempestif. Enfin, les arbres, vieux ou morts mais présentant un intérêt pour les oiseaux et chauve souris sont plutôt élagués qu'abattus, et les embâcles faisant office de cache à poissons ont été dégraissés ou conservés.

UNE DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Ces travaux sont réalisés dans le cadre d'une Déclaration d'Intérêt Général approuvée par arrêté inter-préfectoral à la suite de deux enquêtes publiques qui se sont déroulées en septembre 2008 et octobre 2010 dans les communes de la vallée. Cette déclaration permet au SMIGIBA d'intervenir sur les parcelles privées pour réaliser ces travaux, en lieu et place des propriétaires, en tenant compte de l'intérêt général des travaux plutôt que de l'intérêt du particulier.

Travaux d'entretien de la végétation

Avant chaque intervention, les propriétaires sont avisés : une convention de passage et de devenir des bois coupés est signée avec le SMIGIBA. Celui-ci intervient également en urgence, à la demande des communes, lorsqu'un arbre s'est effondré dans la rivière comme ce fût le cas à Serres en 2008 et 2012 ou La Roche des Arnauds en 2010. ■

UN PROGRAMME POUR LA GESTION DES ALLUVIONS

Carolyne Vassas, chargée de mission au SMIGIBA

"La gestion des alluvions est un sujet qui fait polémique sur le Buëch. En effet, il est au centre de la gestion écologique du Buëch, de l'activité économique et des problématiques d'inondation. Désormais, la réglementation impose la mise en place d'un plan de gestion préalable à toute extraction. Dans le cadre de la réalisation de ce plan, le SMIGIBA a décidé d'organiser des réunions publiques et des ateliers de concertation. Ces réunions se dérouleront à l'automne et vous êtes invités à y participer (dates à venir sur notre site internet). Les résultats de cette concertation seront intégrés au plan de gestion des alluvions de la vallée du Buëch dont le SMIGIBA a la charge. ■

SMIGIBA : 09 66 44 21 26 | www.smigiba.fr

Travaux sur le Céans

Dégagement du pont de la Pension

Des atterrissements importants se sont formés en amont du pont de la Pension à Orpierre et se sont fortement végétalisés. Ils obstruaient les deux arches rive gauche de ce pont, déviant les écoulements sur la rive droite, faisant craindre un contournement de l'ouvrage malgré la présence d'une protection de berge en enrochements.

La commune d'Orpierre a demandé au SMIGIBA d'intervenir pour améliorer le fonctionnement hydraulique et éviter des désordres lors des prochaines crues. Le projet proposé à la commune est le suivant : abattage des arbres colonisant l'atterrissement sur un linéaire de 200 m, scarification des matériaux pour favoriser leur reprise par les crues et aménagement d'un chenal artificiel dans cet atterrissement pour orienter les écoulements dans l'axe du pont. La commune ayant accepté, l'ensemble des pièces administratives a été réalisé par le SMIGIBA.

En septembre 2011, les travaux d'abattage de la végétation sur 2000 m² ont été réalisés par le technicien de rivière du SMIGIBA. Celui-ci a ensuite coordonné les travaux de scarification et de réalisation du chenal artificiel. Un merlon a été mis en place en amont de ce chenal, il a été conçu pour s'effacer lors d'une montée des eaux conséquente.

A la crue de novembre 2011, ce qui était prévu est advenu : le merlon s'est rompu et la crue a emprunté le chenal artificiel. A l'heure actuelle, le bras principal passe désormais dans l'axe du pont, évitant la sollicitation du pied des enrochements rive droite. ■

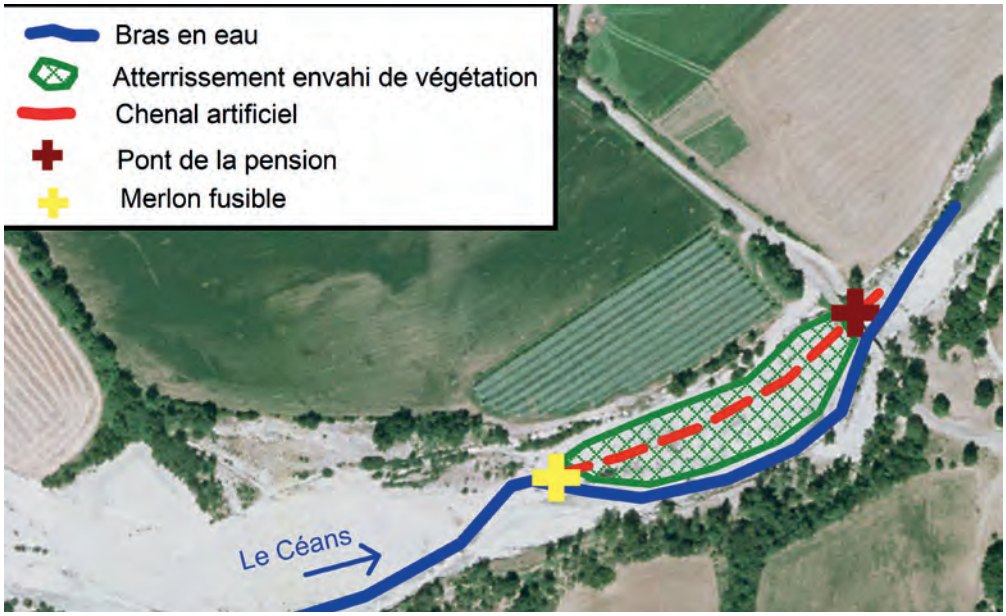

Vallée du Buëch

Diagnostic des digues de protection

Sur le Buëch, 12 km de digues assurant la protection des biens et des personnes contre les crues doivent faire l'objet d'un diagnostic. Celui-ci a pour objet de mieux connaître les caractéristiques de ces digues, leur capacité de résistance aux crues et leurs faiblesses.

Ces diagnostics seront suivis de propositions d'aménagements pour améliorer le fonctionnement et la résistance de ces ouvrages. La gestion de ces digues revient à la commune sur laquelle elles sont implantées. Étant donné la complexité de ces études, le SMIGIBA a assisté les communes pour la désignation des bureaux d'études et le suivi des diagnostics.

Veynes, Serres, La Faurie, Aspremont, Montrond et Laragne ont ainsi bénéficié des compétences du SMIGIBA .■

Ribiers

Anse d'érosion sous surveillance

En amont de la commune de Ribiers, la berge du Buëch est érodée sur une longueur de 200 à 250 m et la ripisylve a totalement disparu.

Ce phénomène a progressé rapidement depuis 2009 jusqu'à atteindre une situation critique en 2010, avec une érosion atteignant l'aplomb du chemin communal. En octobre 2011, ce chemin a été emporté sur près de 100 m. Un mois plus tard, l'érosion a de nouveau progressé en emportant davantage de terrain.

Pour stopper ce phénomène, il est prévu de créer un épi rustique en bois et galets, d'entretenir la végétation des iscles et de créer une protection de berge au droit de l'anse d'érosion avec la remise en état du chemin communal. Le SMIGIBA apporte son expertise technique à la commune, pendant les études et les travaux. ■

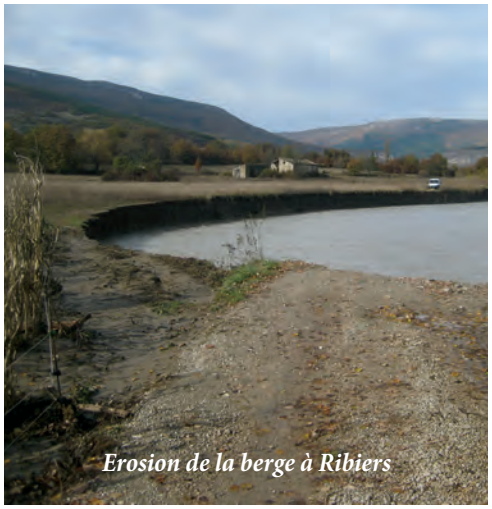

Erosion de la berge à Ribiers

LA RENOUÉE DU JAPON, PLANTE INDÉSIRABLE

La Renouée du Japon est une espèce végétale invasive, originaire d'Asie, qui concurrence la végétation locale en raison de sa vitalité. Elle peut atteindre 4 m de hauteur.

La renouée du Japon colonise rapidement les endroits où elle s'implante. Son expansion se fait par dispersion des fragments de rhizomes (racines), par exemple par transport de déblais, ou sur les roues des engins de chantier ou encore lors d'une crue, lorsqu'elle est présente dans le lit ou sur les berges d'un cours d'eau.

LA RENOUÉE SUR LE PETIT BUËCH

La plante est présente dans le lit du Petit Buëch à partir de Veynes. La prolifération de cette plante dans la rivière est très rapide : elle se fait au gré des crues du Buëch, qui viennent arracher et disperser les rhizomes vers l'aval. Ceux-ci donnent naissance à de nouveaux massifs.

En avril 2010, la technique du concassage-bâchage a été testée sur 7 massifs de Renouée présents dans le Petit Buëch : cette technique consiste à prélever tous les matériaux autour d'un massif de renouée, à les concasser pour blesser les rhizomes puis à les bâcher durant un à deux ans pour les faire pourrir. Cette technique semble satisfaisante, car pour l'instant aucune repousse n'a été constatée sur les 40 m^3 de matériaux traités.

Bâchage des alluvions extraits autour des pieds de Renouées

Cette technique sera mise en oeuvre cet été, avec pour objectif de supprimer les 150 massifs de renouée présents dans le lit du Buëch, de Veynes jusqu'au barrage de Saint Saveur à Serres. Cette opération est financée par le FEDER, la région PACA et les communautés de communes membres du SMIGIBA. Le déroulement de ce chantier sera relaté sur le site internet du SMIGIBA.

ET AILLEURS...

La Renouée est présente sur Veynes et Lus-la-Croix-Haute, communes avec lesquelles le SMIGIBA travaille à la mise en œuvre de techniques pour supprimer la plante ou pour éviter son expansion.

Sur Lus-la-Croix-Haute, la Rénouée est implantée sur l'ancienne décharge, en rive droite du Grand Buëch, à portée de crue. Le risque de dissémination est donc très élevé. Le SMIGIBA travaille en partenariat avec la chargée de mission Natura 2000 de Lus sur ce secteur. ■

Jeune pousse de renouée dans le lit du Petit Buëch

Arrachage précoce des jeunes plants de Renouée du Japon sur le Petit Buëch

Arrachage précoce
Limiter la propagation de la Renouée

Afin d'éviter l'expansion de cette plante, le SMIGIBA organise chaque printemps des campagnes d'arrachage précoce. Il s'agit d'extraire les pousses fraîchement implantées issues des fragments de rhizomes emportés et déposés par les crues du Buëch. Depuis 4 ans, ces campagnes ont permis d'éviter le développement de la plante par l'arrachage et la destruction de 160 pousses.

Préparez vos outils pour la prochaine campagne, les bénévoles sont les bienvenus ! ■

Espèces invasives
La Renouée n'est pas la seule

Il existe de nombreuses espèces invasives végétales et animales provenant d'autres continents et qui peuvent s'installer durablement dans un écosystème différent de celui de son aire de répartition habituelle.

Quelques espèces invasives présentes sur le Buëch : le Buddleïa de David (arbre à papillons), l'Écrevisse Signal, la Perche Soleil, l'Ambroisie. ■

Buddléïa dans le lit du Petit Buëch

QUE FAIRE CONTRE LA RENOUÉE DU JAPON ?

Mireille Boyer, spécialiste de la lutte contre la Renouée

Si vous rencontrez un pied ou un massif de Renouée du Japon en milieu naturel, au bord d'un canal, d'un cours d'eau ou d'un chemin, prévenez le SMIGIBA ou l'agent technique de l'ONEMA du Buëch (Yannick POGNART).

Si vous avez un massif de Renouée du Japon sur votre propriété, faites de même, un agent se rendra sur place pour vous conseiller sur les techniques adaptées pour contenir son développement.

N'essayez pas de venir à bout de la plante par vos propres moyens, vous risqueriez de disséminer malencontreusement des rhizomes et faciliter la propagation de la Renouée. Ne coupez pas les tiges et ne les dispersez pas, même en déchetterie, car elles peuvent bouturer. Ne répandez pas non plus les racines, au risque de favoriser la dissémination de la plante.■

SMIGIBA : 09 66 44 21 26 | ONEMA : 06 72 08 12 63
Mireille Boyer : http://fallopia.japonica.pagesperso-orange.fr/

LES POISSONS DU BUËCH SONT HEUREUX!

En 2010, le SMIGIBA, en collaboration avec l'ONEMA et la Fédération Départementale de la Pêche, a débuté la restauration piscicole des adoux.

Truitelle dans un adoux du Buëch

Les adoux sont de petits ruisseaux qui s'écoulent en marge du Buëch, généralement dans la ripisylve. Ils sont alimentés par des sources de versant ou par la nappe souterraine de la rivière. Présentant un débit et une température constants, ils sont de véritables refuges pour les poissons en période de crue ou de sécheresse du Buëch.

REFUGE POUR LA FAUNE AQUATIQUE

Le bassin versant du Buëch compte une trentaine d'adoux. Ce sont des secteurs privilégiés pour la reproduction de la Truite Fario. Ils sont également le lieu de prédilection de nombreuses espèces : l'Écrevisse à pieds blancs, le Castor d'Europe ou de nombreux insectes tel l'Agrion de Mercure, une libellule protégée au niveau européen. Les travaux de restauration piscicole ont pour objectif de favoriser et multiplier l'accueil des populations piscicoles pour la fraie. Ils sont de plusieurs natures : enlèvement des embâcles et suppression d'obstacles entravant la circulation des poissons, entretien de la végétation pour éviter la chute de bois mort dans l'adoux, décolmatage par rétrécissement de la largeur d'écoulement...

AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT DES ADOUX

Les adoux de la Glacière à Aspres, de la Garenne à Aspremont, de la Beaumette à Oze et du Fontenil à Veynes, ont a bénéficié de travaux de désencombrement, de création de tressages en saules, de suppression d'obstacles ou encore d'épis pour décolmater le fond des adoux et diversifier les écoulements. Les berges du Fontenil ont été plantées d'arbustes pour améliorer l'ombrage de cet adoux.

En 2012, les adoux des Casses et de la Garène, situés sur le Petit Buëch, feront l'objet de travaux similaires. ■

Tressages en saule sur l'adoux des Glacières

LE TÉMOIGNAGE DE YANNICK POGNART

Agent technique de l'ONEMA 05

Les adoux réunissent les conditions idéales pour la reproduction de la Truite Fario : débit constant, fraîcheur de l'eau, substrat adéquat (petits graviers, cailloux).

Les adoux du Petit Buëch et du Grand Buëch sont connus pour être des zones privilégiées de reproduction de la Truite Fario. Au fil des crues, certains se sont envasés du fait de la chute de branches. Les zones accueillant des frayères se réduisent, ce qui limite la reproduction de la Truite Fario.

Les travaux engagés par le SMIGIBA permettent de favoriser la circulation piscicole et de multiplier les zones de frayères potentielles. L'objectif global est le maintien et la croissance de la population de Truite Fario dans les cours d'eau. Mission réussie : les frayères dénombrées en 2011 ont été multipliées par deux sur les adoux du Petit et du Grand Buëch. ■

CONTACT ONEMA : 06 72 08 12 63

Truite fario
Née dans les adoux du Buëch

La Truite Fario se reproduit dès l'âge de 2-3 ans sur la période de novembre à janvier. Les adultes remontent vers les zones de fraie en amont des rivières ou dans les adoux, sur le Buëch. Les femelles pondent alors quelques milliers d'œufs sur lesquels les mâles déposent leur semence. Pour les protéger, la femelle recouvre les recouvre de graviers.

Le développement des œufs dure environ 400 degrés-jours (soit 40 jours à 10°C). Après éclosion, les alevins demeurent à proximité de la frayère, puis lorsque leur réserve de nourriture interne est épuisée, ils descendent le cours d'eau à la recherche d'un nouvel habitat.

Cette migration fournira au passage une nourriture appréciée par les vairons, les chabots... et les truites ! A peine 10% des alevins survivront à ces premiers mois difficiles et auront le plaisir de couler une vie tranquille dans les eaux du Buëch ■

Truite fario dans les eaux du Buëch

Restauration piscicole
Le seuil de Chiala va être rendu franchissable

Le Petit Buëch présente un intérêt piscicole fort : la présence de la Truite Fario et du Chabot a été relevée à plusieurs reprises lors des pêches électriques pratiquées par l'ONEMA.

Le seuil du pont de Chiala (aussi appelé pont des Savoyons), représente le dernier obstacle à la circulation des poissons sur le Petit Buëch. L'aménagement de cet ouvrage va permettre de rétablir la continuité et la circulation piscicole et de reconnecter une quinzaine de kilomètres de rivière en amont.

Ce seuil est situé en limite des communes de Veynes et de Furmeyer sur le Petit Buëch. Il a été construit pour l'alimentation du canal du Plan qui irrigue une partie des terres agricoles de la plaine de Veynes. Sa chute actuelle présente une hauteur de plus de 2 m, infranchissable pour les poissons.

En 2010, le SMIGIBA a confié à un bureau d'études spécialisé la réalisation d'une étude pour le dimensionnement du dispositif de franchissement du seuil de Chiala par les poissons. Le choix s'est porté sur la réalisation d'une rampe en enrochements sur une cinquantaine de mètres de longueur. L'avantage de ce dispositif est de permettre le franchissement de plusieurs espèces de poissons, notamment la Truite Fario et le Chabot et de ne nécessiter que peu d'entretien.

La réalisation des travaux sera assurée par le Conseil Général des Hautes Alpes. Le chantier devrait se dérouler à l'automne 2012. ■

Les chenaux en tresse du Buëch

Le Buëch

Une rivière en tresses

Couvrant environ 2 400 ha, le site Natura 2000 «Le Buëch» s'étend sur 110 km de linéaire de cours d'eau et comprend : le Grand Buëch depuis Saint-Julien-en-Beauchêne, le Petit Buëch depuis La Roche-des-Arnauds, la Blême depuis l'Epine et le Buëch Aval jusqu'à la confluence avec la Durance à Sisteron.

Rivière alpine sous influence méditerranéenne, le Buëch transporte un volume important de matériaux issus du massif du Dévoluy. Il a conservé globalement un fonctionnement naturel en tresses qui se caractérise par la formation de multiples chenaux d'écoulement, redessinés au fil des crues.

Cette mobilité de la rivière est à l'origine d'une grande diversité de milieux naturels qui abritent des espèces rares et menacées dont des poissons, des chauves-souris, des insectes. ■

Document d'objectifs

Des actions pour préserver le Buëch

Le document d'objectifs du site a été validé en octobre 2010 par le Préfet. Il est consultable dans toutes les mairies concernées (ou sur www.smigiba.fr et http://hautes-alpes.n2000.fr). Dans ce cadre, le président et la chargée de mission Natura 2000 du SMIGIBA ont rencontré en 2011 les élus des 31 communes concernées, sensibles et conscients du riche patrimoine naturel qui nous entoure.

Afin de favoriser des bonnes pratiques de gestion, cinq contrats agricoles (appelés Mesures Agro-Environnementales Territorialisées - MAEt) ont été signés en 2009 par des agriculteurs sur les communes de Chabestan, Aspremont, Montmaur, et La Batie-Montsaléon. Ils se traduisent notamment par la mise en place de plans de gestion pastorale qui favorisent le maintien de l'ouverture des milieux grâce à un pâturage extensif.
Cette année, la Fédération de pêche des Hautes-Alpes a signé un contrat Natura 2000 afin de restaurer un adoux sur la commune d'Oze.

Enfin, une étude sur le Castor d'Europe a été lancée en 2011. Mené par Michel Phisel (Centre de soins de la faune sauvage 04/05), le suivi annuel de cet animal mystérieux va permettre de suivre l'évolution de la population sur le territoire. ■

Informer et sensibiliser

Des panneaux d'information

Un projet d'élaboration de panneaux d'information sur le patrimoine naturel du Buëch et Natura 2000 a vu le jour en 2011 suite aux rencontres avec les élus concernés. Après plusieurs réunions de travail, nous aurons le plaisir en cette fin de printemps d'inaugurer la pose de panneaux dans 10 communes de la vallée. Trois panneaux distincts ont été réalisés pour décrire les spécificités des milieux naturels et de la faune du Grand Buëch, du Petit Buëch et du Buëch aval. ■

Le marais de Manteyer

UNE ZONE HUMIDE EXCEPTIONNELLE

Parmi les plus vastes zones humides du département des Hautes-Alpes, le site Natura 2000 du Marais de Manteyer abrite une faune et une flore riches, parfois rares et menacées. Sur les communes de La Roche des Arnauds et Manteyer, 65 ha de roselières, prairies humides, prairies pâturées et pelouses sèches constituent la diversité des milieux naturels présents.

Désigné en 2006 pour la préservation d'espèces d'oiseaux protégées au niveau européen, le marais est un lieu d'accueil important pour la reproduction, l'alimentation ou pour le repos d'oiseaux en migration.

UNE ACTUALITÉ 2011 REGRETTABLE

Deux incendies se sont produits en avril 2011 brûlant la quasi-totalité de la roselière. Afin d'évaluer l'impact de ces feux sur la végétation, un suivi a été mis en place en début d'été.

Bien que difficilement quantifiable, un impact négatif sur la faune est à déplorer, notamment sur les amphibiens (destruction d'individus adultes et de leurs pontes), sur certains oiseaux passant la nuit en «dortoirs» autour du lac, et probablement sur certains insectes.

Le marais de Manteyer vu du ciel

LA GESTION DU MARAIS

Le pâturage est l'activité dominante sur le marais et contribue au maintien de la diversité des milieux. En 2009, un contrat agro-environnemental a été signé par une agricultrice pour gérer durablement près de 15 ha de prairies pâturées. Celui-ci permet notamment de mettre en défens certains secteurs sensibles (très humides) où se développe une plante très rare, la Violette naine. De son nom latin *Viola pumila*, cette petite fleur discrète bénéficie d'un suivi qui va se pérenniser grâce à l'adhésion du SMIGIBA au Réseau de Conservation de la Flore Alpes-Ain piloté par le Conservatoire Botanique National Alpin (CBNA).

Violette naine

Concernant la gestion de la roselière, le SMIGIBA a signé en 2010 un contrat Natura 2000 afin d'entretenir la diversité de ce milieu par des travaux de fauche sur les parcelles bénéficiant de l'accord des propriétaires. D'une durée de 5 ans, l'opération commencera cet automne, suite au report des travaux prévus en 2011, conséquence des incendies. Une réunion publique s'est tenue en avril dernier afin d'informer et d'échanger avec les propriétaires du marais sur les actions engagées et à venir ■

A NE PAS CONFONDRE !

Le marais de Manteyer est également protégé par un Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) datant de 1986. Outil réglementaire, un APPB interdit certaines activités susceptibles de nuire à des espèces sensibles et à leurs habitats. Par ailleurs, une réglementation particulière sur la pratique de la chasse a été mise en place en juin 2010 en concertation avec la Fédération départementale des chasseurs et les ACCA locales : seule la chasse au lièvre, sanglier, chevreuil et cerf est autorisé jusqu'à 14h; tout lâcher de gibier est interdit.

Le réseau Natura 2000 a 20 ans
La préservation de la biodiversité

Créé en 1992, le réseau Natura 2000 couvre aujourd'hui 760 000 km² soit 18 % du territoire terrestre des 27 pays de l'Union européenne et plus de 200 000 km² de mers et océans. La France compte 1753 sites Natura 2000 qui concernent près de 12,5 % du territoire national.

La gestion des sites Natura 2000 s'articule autour du document d'objectifs ou DOCOB. Il définit les actions à mener pour préserver les milieux, les espèces animales et végétales rares ou menacées en Europe. Celles-ci sont mises en place par le biais de contrats (agricoles, forestiers ou autres milieux) signés entre l'Etat et un propriétaire ou ayant-droit.

Le SMIGIBA est, depuis 2006, structure animatrice de deux sites Natura 2000 afin de préserver et valoriser le patrimoine naturel de la vallée reconnu au niveau européen. ■

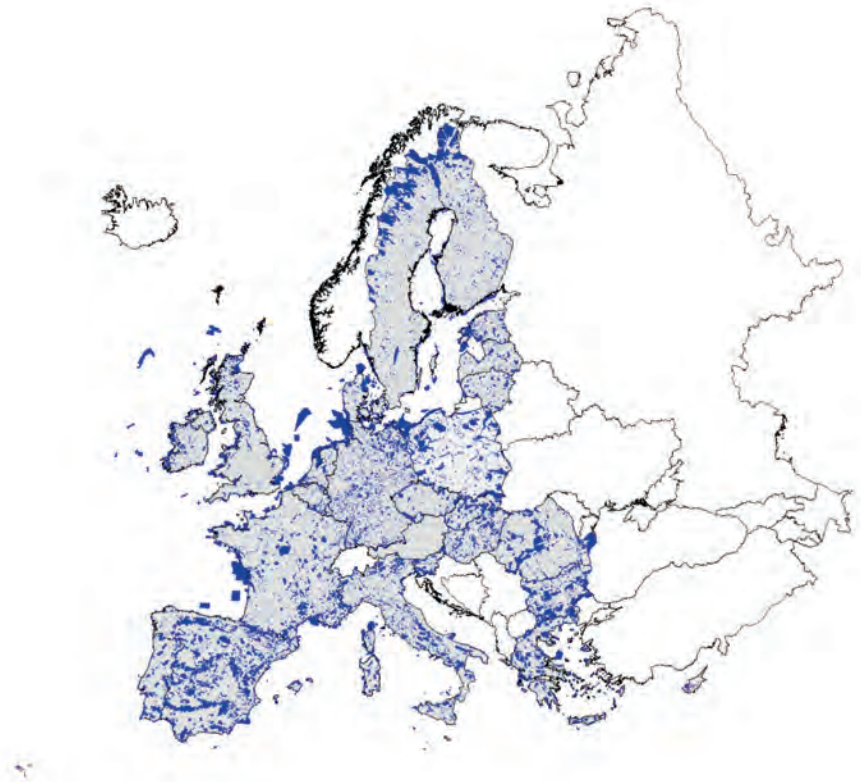

En bleu, les sites Natura 2000

Incidences Natura 2000
Évolution de l'évaluation

Lorsqu'un projet, des travaux, une épreuve sportive... sont susceptibles d'avoir un impact sur les habitats naturels, la faune et la flore protégés en Europe, ils sont soumis à une évaluation des incidences Natura 2000.

Cette dernière ne vise pas à stopper les projets mais à s'interroger dès leur conception sur la solution la moins impactante sur les milieux naturels et les espèces. L'étude demandée par les Services de l'Etat est proportionnée à la nature et l'importance du projet.

Deux textes récents listent les projets soumis à évaluation des incidences : le décret ministériel du 9 avril 2010 et celui du 16 août 2011. Actuellement, trois listes sont en vigueur pour les départements 04 et 05 :

- liste nationale du décret du 9 avril 2010 ;
- liste locale des Hautes-Alpes du 7 juin 2011;
- liste locale des Alpes de Haute Provence du 22 juin 2011.

Une seconde liste locale est à paraître. ■

Direction Départementale des Territoires ou DDT :

Tél. : 04 92 51 88 88

Charte Natura 2000
Reconnaissance des bonnes pratiques

Outil créé en 2005, la charte Natura 2000 valorise les bonnes pratiques de gestion existant sur un site Natura 2000.

En signant la charte d'un site, un propriétaire s'engage à maintenir durablement une gestion favorable à la conservation des espèces et des milieux naturels. La signature de la Charte entraîne des avantages fiscaux dont l'exonération de la Taxe Foncière sur le Non Bâti (TFNB).

L'élaboration des chartes des sites Natura 2000 «Le Buëch» et «Marais de Manteyer» va être lancée cette année en concertation avec les différents partenaires. ■

Informer et sensibiliser
Les sorties nature du SMIGIBA

Comme chaque année, des balades nature et des animations thématiques sont organisées sur le territoire du Buëch pour sensibiliser le public au patrimoine naturel de la vallée et à sa préservation. En 2011, des sorties à la découverte de la faune et la flore à Aspres-sur-Buëch, dans les gorges du Riou et au marais de Manteyer ont rencontré un vif succès. Des soirées thématiques avec à l'honneur le Castor d'Europe et les chauves-souris se sont également tenues à Serres et à La Roche des Arnauds. Découvrez ci-dessous notre programme des prochaines sorties nature 2012. ■

Les prochaines sorties nature :

- Le 20 juillet 2012 à Saint Genis (lac du Riou) : «Les richesses naturelles des gorges du Riou;
- Le 3 août à Saint Genis (lac du Riou) : «Les richesses naturelles des gorges du Riou;
- Le 15 septembre à Veynes : «A la découverte d'une zone humide

Nous vous rappelons que toutes ces balades sont gratuites!
Pour tout renseignement et réservation (le nombre de places est limité) : 04 92 43 44 82.

Le zoom faune flore
Le Castor d'Europe

Le Castor est le plus gros rongeur d'Europe : il peut peser jusqu'à 30 kg ! Cet animal discret est capable de modifier le milieu naturel pour ses besoins vitaux, en construisant des barrages sur les cours d'eau. Vivant en famille, il passe la journée dans son terrier et sort la nuit pour se nourrir de végétaux.

Autrefois décimé par l'Homme et ayant frôlé l'extinction en France, il reconquiert ses anciens territoires. Restreinte à un ou deux individus en 2007, la population du Buëch compte aujourd'hui plusieurs cellules familiales réparties sur l'ensemble du bassin. ■

Récompense
Un réseau unique en France

Unique en France, l'ensemble des animateurs Natura 2000 des Hautes-Alpes sont appuyés par une animatrice départementale qui coordonne les actions du réseau. Cette démarche a été récompensée fin 2010 par le Ministère du Développement Durable qui a décerné un Grand prix Natura 2000 au titre de la coopération intersites. ■

Préservation
Un partenariat pour les zones humides du Buëch

En 2012, le SMIGIBA s'associe avec le Conservatoire des Espaces Naturels PACA afin de préserver les zones humides du Buëch. La mise en place d'un plan de gestion sur le marais des Iscles est en projet avec la commune de Veynes. ■

Conservatoire d'espaces naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur

VOTRE CONTACT :
Annelise LAMPE - SMIGIBA
04 92 43 44 82 - alampe.smigiba@orange.fr
www.smigiba.fr ou hautes-alpes.n2000.fr

Interventions scolaires
Les primaires à l'écoute de la rivière

C'est en toute discrétion que depuis 3 ans, deux associations, mandatées par le SMIGIBA, Gap Science Animation et la Maison de la Nature et de l'Environnement, sont intervenues dans les classes primaires de la vallée du Buëch.

Les interventions pédagogiques abordent les thèmes de l'eau et de la gestion des rivières. Connaître le Buëch, explorer le cycle de l'eau, gérer un bassin versant, sans oublier les sorties sur le terrain, les écoliers se voient proposer un programme complet de découverte de la rivière.

L'ensemble des classes de cycle 3 (CM1-CM2) de la vallée du Buëch ont bénéficié de ces animations. Ce sont les classes de Montmaur, la Roche des Arnauds et Laragne qui ont planché sur le sujet en 2012.

Cette année, la restitution des travaux des élèves a été l'occasion d'organiser une journée festive d'information sur les rivières. Cette journée s'est déroulée le 2 juin à Laragne. Vous avez été nombreux à participer aux sorties nature et au spectacle de fin de journée. ■

Le guide du riverain
Un guide sur la gestion du Buëch

La réalisation de ce guide a été motivée par les nombreuses questions que les riverains nous posent au fil des rencontres. Par le biais de questions-réponses, la richesse et le fonctionnement des cours d'eau de la vallée du Buëch sont abordés. Ce guide aborde également les droits et les devoirs des riverains de cours d'eau et permet de faire le point sur le réseau Natura 2000. Téléchargez-le sur le site internet du SMIGIBA. ■

Glossaire
Les mots de la rivière

La gestion des cours d'eau a son jargon, voici quelques uns des termes employés dans nos articles explicités.

ALLUVIONS : désigne le sable, les limons et les cailloux charriés par un cours d'eau;

ATTERISSEMENT : accumulation de matériaux dans le lit d'une rivière;

CHENAL : partie du lit de la rivière dans laquelle s'écoule les eaux;

CYCLE DE L'EAU : cette expression désigne le parcours de l'eau : évaporation, précipitation, parcours plus ou moins long pour retourner à la rivière, puis à la mer et s'évaporer de nouveau;

EMBÂCLE : amas d'arbres et de branches pouvant obstruer un pont;

EPI : ouvrage servant à protéger la berge, bâti dans le cours d'eau pour dévier les écoulements;

EXTRACTION : opération consistant à enlever des alluvions d'un lit d'un cours d'eau;

FRAYÈRE : désigne le lieu de reproduction des poissons;

ISCLE : ce mot très utilisé localement désigne un ilôt de végétation dans le lit d'un cours d'eau;

MERLON : désigne un monticule de terre ou d'alluvions servant à protéger temporairement un secteur contre la montée des eaux;

RIPISYLVE : désigne la végétation qui pousse en ordure des rivières;

SCARIFICATION : la scarification consiste à labourer un banc de gravier afin de faciliter son érosion par la rivière. ■

Bulletin annuel publié par le SMIGIBA

Directeur de publication : JC Gast
Conception : Eric Burlet : www.ericburlet.com
Textes et photos: SMIGIBA & Eric Burlet, sauf mentions contraires
Impression : Imprimerie des Alpes label imprim vert- papier PEFC - encres végétales
Dépôt légal en cours

LE SMIGIBA
Maison de l'Intercommunalité
05 140 Aspres sur Buëch
Téléphone : 09 66 44 21 26
Courriel : smigiba@orange.fr
Site internet : www.smigiba.fr